

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	29 (1921)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Croix-Rouge suisse, séance de la Direction du 10 octobre 1921

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,  
Soins des malades et hygiène populaire.

## Sommaire

Page		Page
121	Croix-Rouge suisse, séance de la Direction	128
123	Circulaire aux comités des sections de la Croix-Rouge suisse . . . . .	128
124	Conférences cinématographiques de la Croix-Rouge suisse . . . . .	129
126	Aux comités des sections de la Croix-Rouge suisse . . . . .	129
127	Cours pour infirmières-visiteuses . . . . .	130
128	La rentrée en scène du corset . . . . .	130
	Avion-ambulance . . . . .	128
	Examens de l'Alliance suisse des gardes-malades . . . . .	129
	Nous demandons des timbres de franchise	129
	Reconnaissance de la Croix-Rouge des soviets	130
	Assemblée générale de la section de Neu-châtel de l'Alliance suisse des gardes-malades . . . . .	130
	L'hygiène du vêtement . . . . .	130

## Croix-Rouge suisse, séance de la Direction du 10 octobre 1921

Le président rappelle la mort du docteur Charles Krafft et l'assemblée se lève pour honorer la mémoire du défunt. Il salue la présence du nouveau médecin en chef de la Croix-Rouge, M. le colonel Rickli de Langenthal.

*Secours à la Russie affamée.* Un exposé très complet de la situation navrante du peuple russe est présenté par le colonel Dr Bohny qui ouvre une discussion générale sur cet objet. La majorité des membres de la Direction se rallie à la nécessité d'une collaboration de la Croix-Rouge suisse avec les organisations de secours du monde entier, dans le but de venir en aide à la Russie. La Croix-Rouge suisse participera pour une somme de fr. 3000 aux frais d'organisation du comité de secours à la tête duquel se trouve le Dr Fritjof Nansen; quant à l'aide elle-

même, la Direction de la Croix-Rouge suisse, envisageant qu'en présence de la catastrophe russe, notre société nationale de la Croix-Rouge ne peut pas rester à l'écart du mouvement de solidarité en faveur de la Russie affamée, a décidé de s'adresser au peuple suisse ainsi qu'au Conseil fédéral dans le but de réunir les fonds nécessaires en vue d'une action de secours.

La situation de notre pays ne permettant pas un ravitaillement en denrées alimentaires, la Direction estime qu'il serait opportun de prévoir l'envoi d'une mission médicale comprenant du personnel et du matériel. Cette mission devrait assurer le fonctionnement normal d'un hôpital, ce qui paraît d'autant plus justifié qu'on sait qu'un grand nombre d'hôpitaux russes sont

actuellement privés de médecins, de personnel infirmier et de médicaments.

Cette intervention secourable sera placée sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge et de son haut commissaire le Dr Nansen.

Il n'est pas douteux que, pour mener cette affaire à bien, de grosses sommes sont nécessaires; la Croix-Rouge suisse espère les trouver, et un appel sera lancé à notre peuple pour l'engager à verser son obole en faveur de notre action de secours destinée spécialement à lutter contre les épidémies et à soulager des malades. En prenant cette décision, la Croix-Rouge suisse reste dans le cadre de ses tâches de paix et rencontrera sans doute l'approbation de tous ceux qui estiment qu'il est du devoir de notre petit pays de venir en aide dans la mesure de ses faibles moyens à la misère effroyable qui règne en Russie.

*Trésorier de la Croix-Rouge.* Le poste de trésorier de la Croix-Rouge suisse est confié à M. Ruprecht, avocat à Berne, qui, en sa qualité de président du Conseil d'administration de l'Ecole de gardes-malades du Lindenhof, fait partie depuis plusieurs années de la Direction.

M. Ruprecht veut bien accepter provisoirement pour un an le poste qui lui est offert.

*Commission pour l'étude des tâches de paix de la Croix-Rouge.* Cette commission prévue par l'assemblée générale de Glaris n'a pas encore été nommée. La Direction décide qu'elle se composera du Comité central qui pourra se compléter à volonté.

Une circulaire sera adressée aux comités des sections, dans le but de leur demander quelles sont les tâches auxquelles elles désirent que la Croix-Rouge suisse se voue plus spécialement.

Le Comité central s'occupera aussi de l'emploi des sommes réunies par la dernière collecte. Cette collecte a produit au total, tous frais déduits, fr. 662,000. Cette somme se partage entre le Comité international et la Croix-Rouge suisse, de sorte que chaque institution reçoit fr. 331,000.

La Direction approuve le contrat entre le Cinéma populaire suisse et la Croix-Rouge, en vue d'une série de conférences avec films et projections sur la tuberculose et les maladies vénériennes. Ces conférences auront lieu dans le courant de l'hiver (v. à ce sujet notre article *Conférences cinématographiques de la Croix-Rouge*).

Depuis longtemps les colonnes de la Croix-Rouge désiraient une modification des prescriptions qui les régissent. Le Secrétariat général, le médecin en chef de la Croix-Rouge et le médecin d'armée ont élaboré de *Nouvelles prescriptions concernant les colonnes*. Après les avoir approuvées, dans sa séance d'octobre, la Direction les fera parvenir à tous les intéressés. Le taux de la solde a été unifié et sensiblement élevé, de sorte que les prestations de la Croix-Rouge et celles des sections de patronage seront plus onéreuses dorénavant.

Enfin la Direction accepte avec reconnaissance un *legs de fr. 500* qui lui a été fait par M<sup>le</sup> Anna de Muralt, à Zurich.

